

Annexe n°5 : chronologie du projet d'aéroport du Grand Ouest

1965

Le préfet de Loire-Atlantique décide d'entamer « la recherche d'un nouveau site aéronautique pour les régions Bretagne et Pays de la Loire » dans le cadre du schéma de structure de la métropole d'équilibre Nantes – Saint-Nazaire.

1967

Le Service technique des bases aériennes indique que l'implantation la plus intéressante se situe au Nord Ouest de Nantes, dans une zone comprise entre Vigneux-de-Bretagne et Notre-Dame-des-Landes.

1970

Le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire approuve le Schéma Directeur Régional Métropolitain de l'OREAM Loire¹ dans lequel figure le projet de construction d'un nouvel aéroport sur le site de Notre-Dame-des-Landes.

1972

Décembre : Création de l'Adeca, association de défense des exploitants concernés par l'aéroport.

1974

Janvier : Création, par arrêté préfectoral, d'une Zone d'Aménagement Différée de 1 225 ha au bénéfice du Département de la Loire-Atlantique qui se porte acquéreur des terrains nécessaires répartis sur quatre communes : Notre-Dame-des-Landes, Vigneux-de-Bretagne, Grandchamp-des-Fontaines et Treillières. Les paysans de l'Adeca installent les premiers panneaux le long des routes.

1992

Une étude multicritères menée par l'association inter consulaire de la Loire-Atlantique (et actualisée en 2002 par le Conseil général) compare sept sites répartis sur l'inter région, en sus de Notre-Dame-des-Landes et de Guéméné Penfao² : Broons (22), Vitré (35), Ingrandes (49), Montfaucon (49), Pouancé (49), Seiches (49) et Montaigu (85). Il en ressort que le site de Notre-Dame-des-Landes reste le plus pertinent, sans équivalent dans le Grand Ouest. L'évolution du trafic constatée rend le transfert inéluctable à terme (horizon 2010).

2000

26 octobre: A l'occasion de la présentation, au Premier Ministre Lionel Jospin, des Schémas de Services Collectifs de transport³, le ministre de l'Equipement, des Transports et du Logement trace la nouvelle politique aéroportuaire, fondée sur le développement d'un véritable réseau de plateformes complémentaires à l'échelle nationale. La réalisation d'un nouvel aéroport sur le site de Notre-Dame-des-Landes devrait, dans ce cadre, valoriser la dimension internationale et européenne de la stratégie de développement des régions du Grand Ouest.

¹ OREAM : organisme régional d'étude et d'aménagement d'aire métropolitaine

² Le site de Guéméné Penfao a été étudié en 1975 et écarté au profit de Notre-Dame-Des-Landes

³ Les schémas de Service Collectifs de transports de personnes et de marchandises sont institués par la loi du 25 juin 1999 relative à l'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, dite « loi Voynet ». Ces schémas de services collectifs de transport seront adoptés par décret du 18 avril 2002

5 décembre : Création de l'ACIPA, association citoyenne intercommunale des populations concernées par le projet d'aéroport.

2001

Mai: Le ministre de l'Équipement, des Transports et du Logement missionne le préfet de la région Pays de la Loire pour qu'il conduise, en associant les collectivités locales concernées, les études pouvant permettre d'engager un débat public.

24 juin : 1500 participants au premier pique-nique estival.

Juillet: La Commission Nationale du Débat Public décide de lancer un débat public sur l'opportunité et les grandes caractéristiques du projet de réalisation d'un aéroport sur le site de Notre-Dame-des-Landes en remplacement de Nantes-Atlantique.

2002

23 janvier: Sous l'impulsion des Régions Pays de la Loire et Bretagne, du Département de Loire-Atlantique et de Nantes Métropole, le Syndicat Mixte d'Études de l'Aéroport de Notre-Dame-des-Landes est créé. Il témoigne de la forte mobilisation des collectivités locales pour cet équipement structurant et positionne ainsi l'ensemble des collectivités territoriales du Grand Ouest concernées comme partenaire de l'État.

Décembre 2002 à mai 2003 : **Débat public sur le projet d'implantation d'un nouvel aéroport pour le Grand Ouest, à Notre-Dame-des-Landes. Une Commission particulière est mise en place pour animer et organiser le débat sous la présidence de Jean Bergougnoux. Le Débat public porte sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques du projet d'aéroport.**

2003

15 juillet: Le compte rendu du débat et son bilan sont rendus publics : quatre options sont présentes.

9 octobre: Arrêté du ministre en charge de l'équipement et des transports qui décide la mise à l'étude du projet et de ses impacts en vue de le soumettre aux enquêtes publiques préalables à sa réalisation. Cet arrêté précise que l'aéroport sera classé en catégorie A avec deux pistes et une capacité maximale de 9 millions de passagers. Le préfet de la région Pays de la Loire, préfet de Loire Atlantique reçoit mission d'engager les études préalables à l'enquête publique qui devrait se dérouler avant la fin de l'année 2006.

Un comité de pilotage est créé, associant l'État et les principales collectivités concernées.

Novembre : après le feu vert ministériel, les opposants dénoncent la façon dont s'est déroulé le grand débat public. Quatorze associations organisent une première manifestation nantaise qui rassemble un millier de personnes et une quarantaine de tracteurs derrière la banderole « **Non à l'aéroport, ni ici, ni ailleurs** ».

18 décembre: Le Comité Interministériel à l'Aménagement du Territoire prend acte des décisions prises concernant la poursuite du projet de nouvel aéroport pour le Grand Ouest sur le site de Notre-Dame-des-Landes.

2005

7 mars: Choix d'un scénario d'implantation des pistes et de la desserte routière qui ont vocation à figurer dans le dossier d'enquête publique.

27 juin: Mise en place par le Conseil général de Loire-Atlantique et par l'État d'un dispositif de maîtrise du foncier qui permet à tous les propriétaires concernés de pouvoir vendre leur habitation sans dépréciation.

29 juin : tentative de blocage des premiers forages.

14 octobre: le Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires confirme l'enjeu national conféré au projet de nouvel aéroport de Notre-Dame-des-Landes.

19 décembre: Décision d'approfondir les concertations sur trois aspects concernant : les études routières, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, les milieux agricoles.

2006

6 mars : Le Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires confirme que l'enquête d'utilité publique du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes aura lieu avant la fin de l'année. Elle portera sur l'aéroport et sa desserte routière, sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat.

24 avril: Approbation par le comité de pilotage de l'essentiel des éléments du dossier d'enquête publique. Il se réunira au début de l'été pour valider les derniers éléments nécessaires et le dossier d'enquête lui-même. L'emprise foncière nécessaire à l'aéroport et à sa desserte routière est estimée à moins de 1000 hectares pour un aéroport d'une capacité de 9 millions de passagers prévus à l'horizon 2050.

25 juin : première fresque humaine NON !

27 septembre: Arrêté préfectoral de mise à enquête publique.

18 octobre au 30 novembre : **Déroulement de l'enquête publique.** Les demandes d'informations et observations du public peuvent s'effectuer sur 25 sites ou par courrier adressé à M. le Président de la Commission d'enquête.

2007

19 janvier: Décret instituant le droit de délaissement, un dispositif nouveau issu de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité mis en œuvre pour la première fois dans le cadre du projet d'aéroport du Grand Ouest, il permet aux populations les plus proches du site de mettre en demeure l'Etat d'acquiescer leur habitation.

17 avril: **Rapport de la Commission d'enquête rendu au Préfet de la Région Pays de la Loire. Les conclusions et l'avis de la Commission d'enquête portent sur l'utilité publique du projet d'aéroport et de sa desserte routière ainsi que sur la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme des communes concernées. La Commission a rendu un avis favorable assorti de quatre réserves et de quatre recommandations.**

5 août : ouverture du Rosier, la première maison squattée.

8 décembre : inauguration de la Vacherit, lieu d'accueil et de réunion.

2008

9 février: **Décret d'utilité publique relatif à la réalisation du futur aéroport du Grand Ouest à Notre-Dame-des-Landes et de sa desserte routière. (Publié au JO du 10 février 2008).**

1^{er} mars : manifestation dans les rues de Nantes contre la déclaration d'utilité publique. Autres actions : l'Eléphant nantais est décoré d'une banderole : » **Un Ayraultport, ça trompe énormément** ». Un vice-président du conseil général de Loire est entarté.

21 octobre : la « vigie citoyenne » s'installe devant l'hôtel du département.

5 septembre : Lancement de la procédure d'appel d'offre pour la concession des aéroports Nantes-Atlantique, de Saint-Nazaire – Montoir et Notre-Dame-des-Landes. La date limite de présentation des candidatures est fixée au 27 octobre 2008.

2009

14 janvier : Des échantillons de terre provenant des forages sont dispersés par des opposants : deux personnes condamnées.

9 mars: Décret du Premier ministre relatif à la création d'une commission consultative dans le cadre de la procédure d'appel d'offres de concession des aéroports Nantes-Atlantique, de Saint-Nazaire – Montoir et Notre-Dame-des-Landes.

10 avril: Envoi du Dossier de Consultation aux quatre candidats habilités pour une remise des offres fixée au 30 octobre 2009.

27 mai : Occupation de la Direction interdépartementale des routes de l'Ouest.

27 juin : Création d'un collectif des élus qui doutent de la pertinence du projet d'aéroport (CeDpa).

31 juillet : Rejet par le Conseil d'Etat de trois recours (ESG infra, le Conseil général de Vendée et l'ACIPA) déposés contre le décret du 9 février 2008 déclarant d'utilité publique les travaux relatifs à l'aéroport du Grand-Ouest et à sa desserte routière.

1^{er} au 9 août : Semaine de la résistance et Camp Action-Climat à la Rolandière. Plusieurs actions spectaculaires, ainsi le hall de l'aéroport est envahi de bottes de pailles et de clowns. Nouvelles maisons squattées.

30 octobre: Dépôt de trois offres par les candidats à la concession : Aemera (Quille/Bouygues), Taranis (SNC-Lavalin), Vinci ETPO et CCI.

2010

27 janvier: Rejet par le Conseil d'Etat des deux derniers recours (Communauté de Communes Erdre-et-Gesvres et Commune de Vigneux-de-Bretagne) déposés contre la DUP.

1^{er} au 6 mars : Manifestation tracto-velo régionale qui arrive à Nantes.

13 juillet: Trois projets majeurs pour le Grand Ouest sont retenus par l'avant-projet de Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT) : le transfert de l'aéroport Nantes Atlantique vers le site de Notre-Dame-des-Landes, la ligne ferroviaire rapide Nantes – Rennes et le barreau TGV Est-Ouest.

16 juillet: Accord de financement acté entre le secrétaire d'Etat chargé des Transports et les collectivités locales (Région Pays de la Loire, Département de Loire Atlantique et Nantes Métropole) pour la réalisation de l'aéroport du Grand-Ouest à Notre-Dame-des-Landes et de sa desserte terrestre.

30 juillet: **Désignation de Vinci, concessionnaire pressenti, par le ministre de l'Ecologie et du Développement durable et le secrétaire d'Etat chargé des Transports.**

14 septembre: Demande du Premier Ministre au Préfet de région, Préfet de Loire-Atlantique d'engager des études pour examiner toutes les améliorations et aménagements d'infrastructures qui permettront d'assurer une desserte routière optimisée de Notre-Dame-des-Landes.

23 septembre: Déclaration commune des deux régions Bretagne et Pays de la Loire sur le SNIT rappelant notamment que la desserte ferroviaire de l'aéroport doit s'organiser selon deux modalités : une desserte par transports collectifs en relation avec Nantes et une desserte rapide s'appuyant sur une liaison ferroviaire nouvelle entre Nantes et Rennes, via l'aéroport.

27 septembre: Intervention commune des présidents de la Région Pays de la Loire, du Département de Loire-Atlantique et de Nantes Métropole détaillant leur soutien à l'aéroport du Grand-Ouest et annonçant un vote simultané le 18 octobre.

18 octobre: Délibérations sur le financement de l'aéroport par les trois assemblées nantaises votant majoritairement leur participation : 90 voix pour sur 109 à Nantes Métropole, 49/56 au Conseil général de Loire-Atlantique et 61/86 au Conseil régional des Pays de la Loire.

21, 22 et 28 octobre: Suite et fin des délibérations pour le financement de l'aéroport. A nouveau trois votes majoritaires avec 47 voix pour sur 81 au Conseil régional de Bretagne, 43/46 et 52/56 respectivement aux Conseils d'agglomérations de Cap Atlantique (La Baule/Presqu'île Guérandaise) et de la Carene (Région Nazairienne et de l'Estuaire).

Novembre : Lacrymogènes autour de la mairie de Notre Dame des Landes lors de l'enquête publique sur le remembrement.

3 décembre : **Signature de la convention de financement Etat-Collectivités**

21 décembre : Avis favorable du Conseil d'Etat relatif au projet de contrat de concession entre le concédant et le délégataire désigné.

23 décembre: **Signature du contrat de concession entre l'Etat (DGAC) et la société Aéroports du Grand Ouest (Vinci Concessions).**

29 décembre: **Décret approuvant la convention passée entre l'Etat et la société concessionnaire Aéroports du Grand Ouest, associant Vinci Concessions, la CCI de**

Nantes et ETPO, pour la concession des aérodromes de Notre-Dame-des-Landes, Nantes Atlantique et Saint-Nazaire – Montoir. (Publié au JO du 31 décembre 2010).

2011

26 mars : Jean-Marc Ayrault, député-maire de Nantes est entarté

28 avril : Envahissement des bureaux de Biotope, bureau d'études chargé de l'état des lieux environnemental.

6 et 7 juin : Barricades contre les foreuses. 10 juin, occupation d'un chantier Vinci à Nantes.

15 juin : Blocage de l'entrée de la Chambre d'agriculture par la Confédération paysanne.

Juillet : Camp anti-G8 et arrivée de nouveaux occupants dans la ZAD.

27 juillet : Des blessés lors d'une manifestation à l'aéroport de Nantes.

2 septembre : Ferme évacuation des personnes qui s'étaient installées dans des arbres du square Mercœur à Nantes.

20 octobre : Du lisier est répandu dans les locaux de Vinci à Couëron.

6 au 12 novembre : une manifestation tracto-vélo va jusqu'à Paris, avec des tracteurs devant le Sénat.

2012

24 janvier : Accrochages lors de la venue du juge des expropriations.

24 mars : Manifestation à Nantes, 8 000 personnes et 300 tracteurs, incidents à la fin.

11 avril au 9 mai : Grève de la faim par des opposants – accord politique avec les responsables des grandes collectivités.

21 juin au 7 août: Déroulement de deux enquêtes publiques (plate-forme aéroportuaire et desserte routière) au titre des autorisations "la loi sur l'eau ".Le 24 octobre 2012, la commission d'enquête rend un avis favorable, assorti de deux réserves et quatre recommandations.

28 juin : Opposition aux enquêtes loi sur l'eau et barreau routier. Le rassemblement estival accueille le second forum européen contre les projets inutiles imposés. Fresque « Save the Planet-GPII stop ».

5 juillet: Avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature sur les deux dossiers de demande de dérogations aux espèces protégées .Ces dossiers sont soumis à consultation publique entre le 7 octobre et le 7 novembre 2013.

13 octobre : Le premier flash d'information de zad.nadir.org précède le lancement de l'opération César.

16 octobre : Déclenchement de l'opération dite César d'évacuation des occupants illégaux de la ZAD.

17 novembre: Manifestation de réoccupation de la ZAD. Des milliers de personnes défilent contre le projet d'aéroport.

23 et 24 novembre : Les gendarmes reviennent en force dans la ZAD. Violents affrontements.

30 novembre : Le Premier Ministre installe dans un souci d'apaisement **la commission du dialogue**. Composée de trois membres, la commission rend son rapport le 9 avril 2013 après avoir rencontré les parties prenantes (plus de 200 personnes auditionnées) Sa mission est" de remettre des propositions notamment sur la manière de poursuivre le dialogue ".

Décembre : A la suite des réserves et recommandations exprimés par la commission d'enquête publique, deux instances sont mises en place un **collège d'experts scientifiques** pour étudier la question de la compensation des impacts écologiques et une **mission agricole** pour minimiser les conséquences sur les surfaces agricoles.

2013

4, 5 et 6 janvier : Concert de soutien festiZAD.

13 janvier : Les naturalistes en lutte lancent leur travail d'inventaire de la richesse de la faune et de la flore de la ZAD.

27 janvier : Occupation de la ferme de Belle-vue par les paysans du collectif COPAIN 44 qui organisent la défense.

10 mars : Sabotage d'un chantier de déviation de lignes électriques.

13 avril : Lancement de projets agricoles avec la manifestation « Sème ta ZAD ».

11 mai : Chaîne humaine de 25 km autour de la ZAD.

Juin : La route départementale RD 280 occupée par les opposants.

20 décembre: **Signature des arrêtés préfectoraux loi sur l'eau et dérogations aux espèces protégées.**

2014

22 février : La plus importante des manifestations contre l'aéroport dans la ville de Nantes est marquée par des affrontements avec les gendarmes et les CRS, engagés en nombre.

Décembre : Création de l'Atelier Citoyen.

2015

17 juillet : Rejet des recours loi sur l'eau et espèces protégées par le tribunal administratif.

22 septembre : Le juge des expropriations ne peut accéder à la ZAD.

21 novembre : Départ d'une tracto-vélo qui met le cap sur la conférence sur le climat à Paris.

Décembre : Vinci demande l'expulsion des habitants « **historiques** » et des paysans.

2016

9 janvier : Blocage du périphérique de Nantes et du pont de Cheviré, suivi d'actions dans toute la France contre l'expulsion des paysans.

12 janvier : 160 tracteurs mettent en place des barrages et blocages en Loire-Atlantique. Opération escargot sur le périphérique nantais.

15 janvier : Plusieurs milliers de manifestants à Rennes.

25 janvier : La justice laisse deux mois aux paysans et propriétaires pour quitter les lieux, mais ne suit pas Vinci s'agissant des astreintes financières.

6 février : Incidents au carnaval anti-aéroport de Rennes.

10 février : Des militants du collectif COPAIN 44 s'installent sur les pelouses de l'Hôtel du département de Nantes. Le Président de la République, François Hollande annonce un référendum.

27 février : Sur la route Nantes-Vannes, la mobilisation atteint un niveau inédit (15 000 source préfecture).

Mars : **Le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD)**, saisi le 13 janvier 2016, par la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, rend son rapport : « **Etude sur les alternatives pour le développement aéroportuaire du Grand Ouest** ».

20 juin : Le Conseil d'État examine les recours des opposants contre le décret organisant la consultation qu'il valide.

26 juin: **les électeurs du département de Loire Atlantique s'expriment majoritairement en faveur du transfert de l'aéroport à NDDL (55,17% de votes favorables avec un taux de participation supérieur à 51,08%).**

12 septembre : Les opposants déposent un nouveau recours contre la déclaration d'utilité publique, sur la base du rapport du CGEDD.

8 octobre : Forte participation à la marche des bâtons.

14 novembre: La Cour administrative d'appel, prenant le contrepied des préconisations du rapporteur, valide les arrêtés préfectoraux loi sur l'eau.

19 décembre : La métropole de Nantes adopte le schéma de cohérence territoriale dans lequel est intégré le projet d'aéroport.

2017

Janvier : 30 propriétaires implantés sur la ZAD saisissent les maîtres d'ouvrage (Vinci et État) pour obtenir à l'amiable la rétrocession des terres dont ils ont été expropriés par ordonnances du 18 janvier 2012.

1^{er} mai : Convergence des luttes à Nantes à l'occasion de la Manifestation du 1^{er} mai.

1 juin : **Installation par le Premier Ministre d'une mission de médiation sur le projet de transfert de l'aérodrome de Nantes-Atlantique à Notre-Dame-des-Landes.**

Composée de trois membres, « Ses conclusions devraient permettre d'identifier la mesure la mieux apte à satisfaire les besoins de transfert à long terme et de préservation de l'environnement, dans une vision cohérente de l'aménagement durable de la Métropole Nantaise, au service du plus grand nombre, tout en permettant le retour à l'état de choix et le respect de l'ordre public ». Ses conclusions sont attendues pour le 1^{er} décembre 2017.